

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 4 décembre 2020
N°440

FRANCE RELANCE : LANCEMENT DES DIAGNOSTICS NUMERIQUES POUR LES TPE ET LES PME

Dans le cadre de France Relance, **Alain Griset**, ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, annonce un financement de **3 millions d'euros pour le lancement des diagnostics numériques pour les TPE et les PME**, piloté par la Direction générale des entreprises via l'initiative France Num, CCI France et CMA France.

Au cours des quatre prochains mois, **CCI France et CMA France réaliseront 10 000 diagnostics numériques gratuits** auprès des commerçants, des artisans et des indépendants qui pourront en faire la demande auprès des chambres consulaires de leur territoire.

Ce diagnostic permettra d'évaluer la maturité numérique de leur entreprise et de les aider à entamer leur transition numérique en élaborant un plan d'action individualisé et adapté. Il sera réalisé en présentiel ou à distance selon les contraintes du chef d'entreprise, par les conseillers consulaires et abordera l'ensemble des thématiques liées au numérique (visibilité en ligne, marketing digital, vente en ligne, ressources internes, sécurité et RGPD etc.).

Ce dispositif, qui s'inscrit dans le plan de relance, vient en complémentarité des mesures annoncées début novembre pour encourager les entreprises à se numériser : l'aide de 500 euros à destination des commerces fermés administrativement et la mobilisation des réseaux des CCI et des CMA pour accompagner les entreprises qui souhaitent poursuivre leur activité grâce au numérique.

A cette occasion, **Alain Griset a déclaré** « Avec France Relance et les mesures dédiées à la numérisation des TPE et des PME, nous avons un objectif ambitieux : numériser 1 million d'entreprises à fin 2021. Le lancement de ce diagnostic numérique est un premier pas essentiel pour sensibiliser et accompagner les chefs d'entreprises dans leur transformation numérique. L'État sera aux côtés des commerçants, artisans, professions libérales et indépendants qui souhaitent faire du numérique une opportunité. »

Pierre Goguet, président CCI France : « La transformation numérique de nos TPE-PME s'opère par une chaîne d'actions dont chaque maillon est essentiel : entre la sensibilisation et

l'accompagnement à la mise en œuvre concrète de solutions digitales, il y a la phase importante de diagnostic. C'est pourquoi je me réjouis qu'avec notre outil national Digipilote les CCI s'engagent par cette convention à délivrer 5000 nouveaux diagnostics de maturité digitale donnant lieu à des recommandations et programmes d'actions. C'est une nouvelle illustration de l'accompagnement vers l'e-commerce de proximité porté par le réseau des chambres de Commerce et d'Industrie. »

Joël FOURNY, président de CMA France : « *Le réseau des chambres de métiers et de l'artisanat est prêt à prendre sa part dans l'accomplissement de l'ambition gouvernementale de numériser un million d'entreprises d'ici à fin 2021. La relation de proximité et de confiance qui nous lie avec les entreprises artisanales et le professionnalisme de nos conseillers numériques sont autant d'atouts pour accompagner les entreprises dans leur transition numérique afin que la relance soit synonyme de nouveau départ pour elles et pour notre économie. »*

Contacts presse :

Cabinet d'Alain Griset

presse.pme@cabinets.finances.gouv.fr

CMA France

presse@cma-france.fr

CCI France

f.fraysse@ccifrance.fr 01.44.45.37.16 / 06.79.94.59.90